

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 31 mai 2021
N° CD-2021-5-8-9

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Résumé : Le compte administratif 2020 du Département du Bas-Rhin fait apparaître au budget principal (écritures réelles, d'ordre et résultats) des dépenses à hauteur de 1 224 M€ et des recettes d'un montant de 1 305,1 M€, pour obtenir un résultat excédentaire cumulé 81,1 M€.

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement (905,6 M€) a augmenté de + 47,1 M€ (soit + 5,5 %) sous l'effet d'un renforcement des politiques sociales et de l'effort exceptionnel réalisé par le Département dans le cadre du plan de relance suite au premier confinement.

A cet effet, la Collectivité a mobilisé un montant exceptionnel de 65,3 M€ pour faire face aux conséquences de cette crise en faisant l'acquisition de matériel médical pour la population et les professionnels de santé et en soutenant les secteurs les plus durement touchés (tourisme, culture, sport, cohésion sociale).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 981,9 M€, contre 1 007,7 M€ en 2019, soit une baisse de -25,8 M€ liée principalement aux recettes qui n'ont pu être titrées en 2020 en raison de la clôture anticipée de l'exercice. C'est un montant de 35,185 M€ qu'il conviendrait de réintégrer théoriquement dans les comptes 2020 du Département pour pouvoir apprécier sa situation financière.

Ainsi, l'excédent net, correspondant au solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 76,3 M€ en 2020, mais retraitée des recettes encaissées sur l'exercice 2021, elle atteindrait 111,4 M€, soit un taux d'épargne brute qui se situerait à 11,0%, c'est-à-dire à un niveau supérieur au seuil d'alerte.

Concernant les investissements, le Département a porté ses dépenses opérationnelles (hors immobilisations financières) à hauteur de 131,1 M€, soit une augmentation de +11,1 M€ (+9,3 %) par rapport à l'exercice 2019, marquant un effort significatif du Département en faveur de l'emploi et de l'économie pour lutter contre la crise sanitaire.

Le recours à l'emprunt en 2020 pour un montant de 100 M€ a eu pour effet de porter l'encours de la dette à 459,9 M€ au 31/12/2020, contre 414,1 M€ au 31/12/2019, permettant de financer les dépenses d'investissement opérationnelles dans les territoires.

Par son engagement, le Département du Bas-Rhin a démontré sa capacité à inscrire son action au plus près des besoins des citoyens.

SOMMAIRE

Compte Administratif 2020

INTRODUCTION	p. 4
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ...	p. 5
1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT	p. 6
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 6
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 15
1.3. L'EPARGNE BRUTE	p. 19
1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	p. 20
1.5. LA SITUATION DES AP/AE	p. 25
1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	p. 26
2. LA DETERMINATION DU RESULTAT	p. 28
2.1. LES RESTES A REALISER	p. 28
2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE	p. 28
3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	p. 28
3.1. LE BUDGET PRINCIPAL	p. 28
3.2. LE BUDGET ANNEXE – Foyer de l'enfance.	p. 29
3.3. LE BUDGET ANNEXE – Parc des véhicules et bacs rhénans..	p. 29
3.4. LE BUDGET ANNEXE - Vaisseau	p. 29
3.5. LE BUDGET ANNEXE – Laboratoire départemental d'analyses	p. 29
3.6. LE BUDGET ANNEXE – Parc d'Erstein	p. 30
CONCLUSION	p. 30

INTRODUCTION

Le compte administratif 2020 laisse apparaître des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 47,1 M€, soit + 5,5 % par rapport à l'exercice 2019. La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par la mise en place de dispositifs d'urgence afin de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise, avec une aide particulière apportée aux entreprises bas-rhinoises, mais aussi aux particuliers et associations du territoire.

Un effort exceptionnel a été consenti sur les compétences sociales de la Collectivité afin de protéger les plus démunis, premières victimes de la crise de la COVID-19. Ainsi, les dépenses consacrées à l'Insertion ont augmenté de 13,9 M€, celles relatives à la politique Autonomie de +7,1 M€ et celles liées à l'Enfance de +5,2 M€.

Par ailleurs, les dépenses d'Administration générale demeurent maîtrisées avec une progression limitée de +0,7 M€.

Les dépenses liées à la gestion de la dette diminuent dans un contexte de taux bancaires historiquement bas en 2020.

De leur côté, les recettes de fonctionnement baissent de - 25,8 M€ pour atteindre un montant global de 981,9 M€. Cette diminution s'explique d'abord par une inflexion purement technique de plusieurs recettes du fait de la clôture anticipée de l'exercice 2020 (pour un total non perçu de 35,185 M€) qui a dû intervenir plus tôt en 2020 du fait de la fusion des comptes des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Par ailleurs, les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à un total de 190,8 M€, dont un montant de 131,1 M€ de dépenses d'investissement opérationnelles. Ce volume est en hausse de 11,1 M€ (+ 9,3 %) par rapport à l'exercice 2019, dont le montant s'est élevé à 120,0 M€. Cette progression par rapport à l'exercice 2019 démontre la volonté du Département de soutenir les activités de proximité, au plus proche des bas-rhinois afin d'ouvrir des perspectives de développement durables sur le territoire et de favoriser la reprise de l'activité.

Les recettes d'investissement, d'un montant de 146,8 M€, sont en augmentation de 107,9 M€, sus l'effet notamment de la hausse du FCTVA pour un montant de 2,9 M€, ainsi que de la souscription d'un emprunt de 100 M€ en 2020.

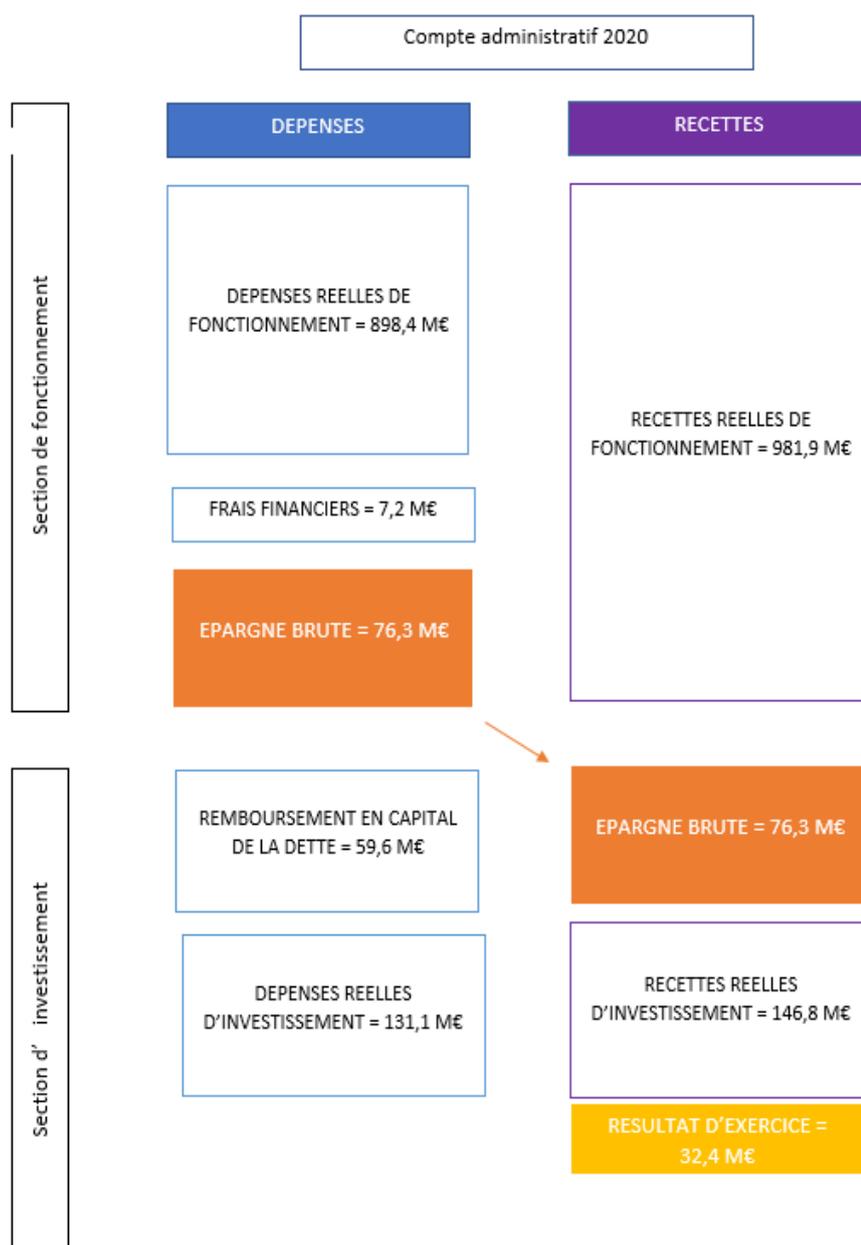
L'encours de dette de la Collectivité a pour la première fois depuis plusieurs exercices augmenté de +45,9 M€, soit +11,1 % entre les exercices 2020 et 2019 pour s'établir à 459,9 M€ au 31 décembre 2020, contre 414,1 M€ à fin 2019. La capacité de désendettement de la Collectivité a été portée de 2,8 années en 2019 à 4,1 années en 2020 en tenant compte des effets de la clôture anticipée de l'exercice. Ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant au regard du seuil d'alerte fixé à 8 ans environ, d'autant plus qu'il s'agissait en 2020 de répondre aux besoins du territoire pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

L'exécution budgétaire 2020, que je soumets à votre approbation, souligne la qualité de gestion du Département du Bas-Rhin :

- Un niveau d'exécution performant, avec un taux de consommation de :
 - 94,3 % pour les dépenses de fonctionnement (hors réserve de fonctionnement prévue pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire),
 - 70,9 % pour les dépenses d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette),
 - 99,2 % pour les recettes de fonctionnement hors résultat de fonctionnement reporté (102,7% en tenant compte des recettes 2020 encaissées en 2021),

- 123,4 % pour les recettes d'investissement (hors opérations de gestion active de la dette et solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- Un niveau de subventionnement élevé qui atteint 52,9 M€ en investissement et 64,3 M€ en fonctionnement,
- Des dépenses d'investissement direct à hauteur de 76,4 M€,
- Un résultat cumulé excédentaire de 81,1 M€,
- Une épargne brute de bon niveau : 111,4 M€ après retraitement des recettes,
- Une capacité de désendettement solide de 4,1 années après retraitement des recettes.

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



1. LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 905,6 M€ en 2020, en augmentation de 47,1 M€ par rapport à l'exercice 2019 (+ 5,5 %).

Dans ce cadre, les dépenses relatives à la crise sanitaire s'élèvent à 65,3 M€.

En effet, le Département du Bas-Rhin, sous l'impulsion de l'assemblée départementale et de son Président, a mis en place un ensemble de mesures destinées à pallier l'urgence de la crise du COVID-19 et à construire un plan de relance départemental. Cet engagement s'est traduit en 2020 par un niveau de dépenses exceptionnel destiné à soutenir les activités du territoire (plan de relance) et à protéger les plus démunis face aux effets de la crise. Cet effort se décline notamment comme suit :

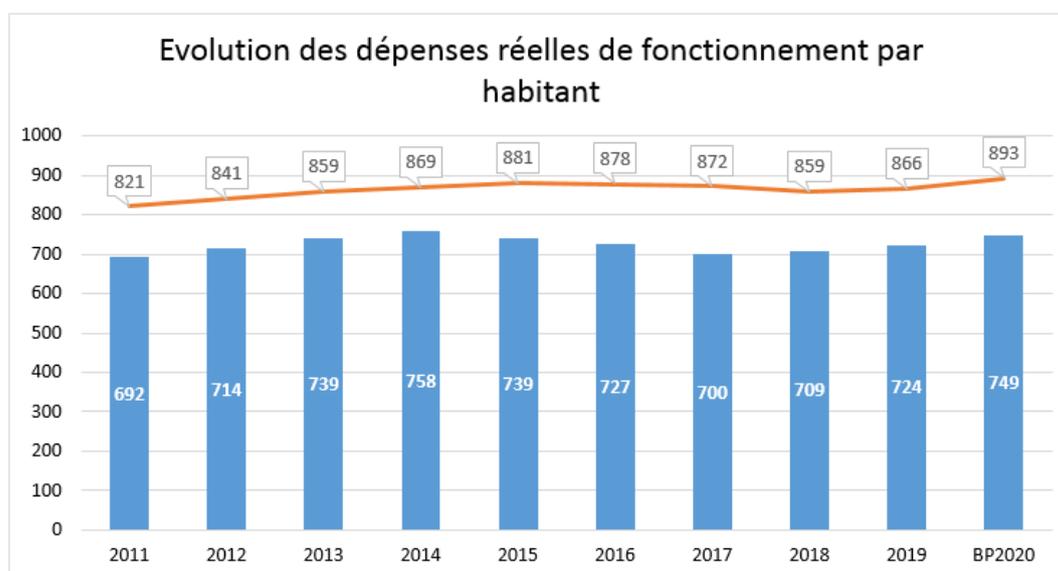
PRIMES EXCEPTIONNELLES PROFESSIONNELS EHPAD ET SAAD	4,8 M€
PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX AGENTS DEPARTEMENTAUX MOBILISES	0,5 M€
SUBVENTIONS ET SOUTIENS EXCEPTIONNELS	6,8 M€
ACHAT MATERIEL MEDICAL PROTECTION (masques, blouses, gants, gels,...)	12,3 M€
FONDS D'URGENCE	20,9 M€
- Fonds d'urgence tourisme	- 7,6 M€
- Fonds d'urgence associations alsaciennes	- 6,0 M€
- Fonds de soutien à la vie locale	- 0,8 M€
- Fonds chèques vacances	- 6,0 M€
- Fonds de soutien Grand Est « résistance »	- 0,5 M€
SURCOÛT COVID SUR NOS POLITIQUES (tickets restaurants aux agents, téléphonie et matériel informatique, désinfection et nettoyage collèges,...)	0,8 M€
AVANCES SUR CONTRATS DEPARTEMENTAUX (investissement)	19,2 M€
TOTAL	65,3 M€

A noter que ces dépenses ont été partiellement compensées par la participation de plusieurs organismes (privés et institutionnels) représentant un total de recettes de 9,8 M€ sur l'exercice 2020.

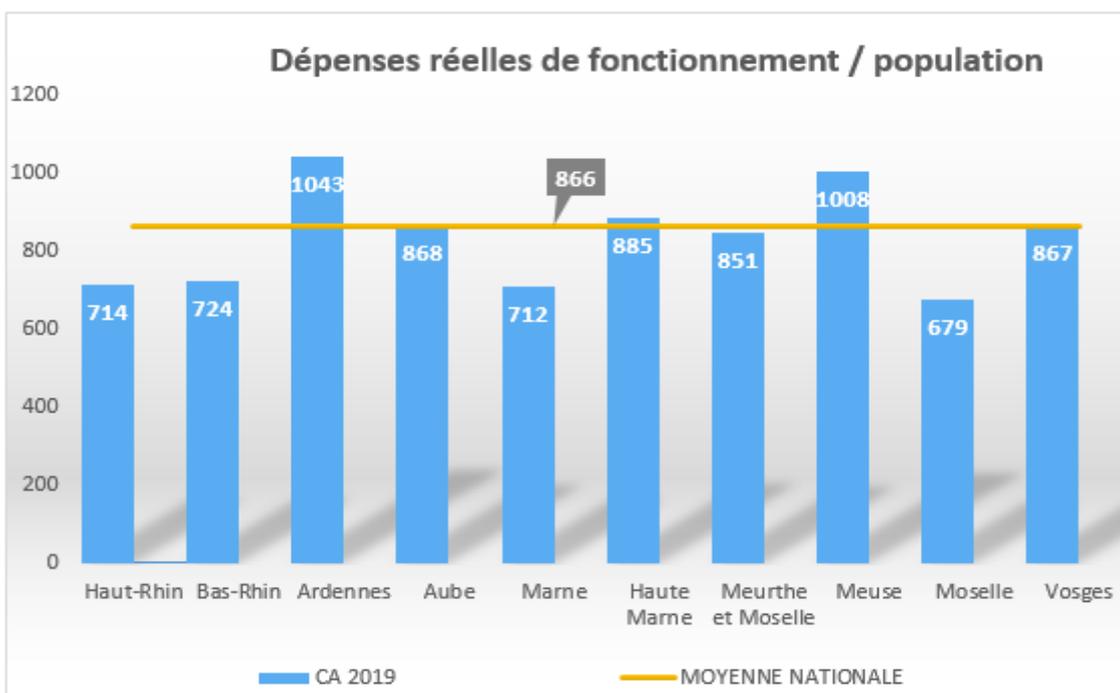
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2020 :

Politiques	CA 2019	CA 2020	Ecart 2020/2019 en €	Ecart 2020/2019 en %
Administration générale	190,7 M€	191,4 M€	+0,7 M€	+0,4%
Action sociale de proximité	12,6 M€	13,3 M€	+0,7 M€	+5,6%
Autonomie	244,9 M€	252,0 M€	+7,1 M€	+2,9%
Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	183,7 M€	197,6 M€	+13,9 M€	+7,6%
Enfance, jeunesse et famille	138,2 M€	143,4 M€	+5,2 M€	+3,8%
Education	20,1 M€	20,6 M€	+0,5 M€	+2,5%
Développement et animation territoriale	16,1 M€	35,4 M€	+19,3 M€	+119,9%
Aménagement du territoire	52,2 M€	51,9 M€	-0,3 M€	-0,6%

En 2020, le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 749 €, contre 724 € en 2019, pour une moyenne nationale de 866 € en 2019, illustrant la volonté du Département de maîtriser l'évolution de ses charges.



Le Département du Bas-Rhin présentait ainsi le quatrième ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est en 2019 (724 €), après la Moselle (679 €), la Marne (712 €) et le Haut-Rhin (714 €).



1.1.1. L'entretien de la voirie (10,8 M€)

Le Département veille à mettre en œuvre des programmes d'entretien destinés à améliorer la sécurité et le confort des usagers sur les routes bas-rhinoises.

En 2020, les dépenses d'entretien du patrimoine routier bas-rhinois ont représenté un montant de 8,2 M€ en 2020, contre 8,6 M€ en 2019. En effet, l'entretien sur le réseau routier a dû être adapté pendant la période de confinement, conduisant notamment à décaler le programme d'entretien.

En outre, les dépenses de viabilité hivernale ont représenté 2,6 M€ en 2020, contre 3,1 M€ en 2019 (- 0,5 M€, soit - 16,1%), cette baisse étant attribuable à des températures plus clémentes relevées en 2020.

Au total, les dépenses d'entretien de la voirie ont donc globalement diminué de 0,9 M€ entre 2020 et 2019, en raison d'un hiver moins rigoureux et de la pandémie de COVID-19.

Ce montant témoigne de la volonté du Département de maintenir un patrimoine routier de grande qualité.

1.1.2. Les dépenses de Transport (4,8 M€)

Ce poste de dépenses regroupe essentiellement les dépenses liées aux transports des élèves en situation de handicap (pour 4,8 M€). Ces dépenses ont progressé de manière sensible au cours de l'exercice 2020 en passant de 4,3 M€ à 4,8 M€. Cette augmentation est principalement liée aux effets de la crise sanitaire qui a engendré une augmentation du nombre de rotations des transporteurs.

1.1.3. Les frais de personnel (146,5 M€)

Les dépenses globales de personnel représentent 146,5 M€. Ces dépenses ont évolué de + 2,8 M€ au CA 2020 par rapport au CA 2019 (soit +1,9 %).

Cette augmentation s'explique essentiellement par le glissement vieillesse technicité (GVT) indiciaire qui a progressé de 2,3% sur l'année 2020 et par l'augmentation de dépenses afférentes au régime indemnitaire qui se sont accrues de 4,6% en 2020 pour atteindre 16,53 M€.

Par ailleurs, les dépenses relatives aux assistantes familiales ont progressé de 1,6% en 2020.

Enfin, il est à noter que le budget de la Direction des Ressources Humaines (qui n'intègre pas les assistants familiaux mais des dépenses complémentaires liées à diverses cotisations, formations, frais de déplacement) s'élève à 135,7 M€, soit une progression limitée de + 2,9 M€ (+ 2,2 %).

1.1.4. Le SDIS (31,6 M€)

Le Département du Bas-Rhin a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une subvention de 31,6 M€ en 2020, contre 31,3 M€ en 2019 (+ 1,0 %), réaffirmant ainsi son soutien financier au service public en charge de la prévention, de la protection ainsi que de la lutte contre les incendies, les accidents et les sinistres.

1.1.5. L'Enseignement (47,0 M€)

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'enseignement représentent un montant de 47,0 M€ en 2020, en augmentation de +0,7 M€ par rapport à 2019 (46,3 M€).

En particulier, les dépenses consacrées à l'éducation représentent un montant de 20,5 M€ en 2020, en augmentation de +0,4 M€ (+2,2 %) par rapport à 2019, dont 17,5 M€ au titre des dotations de fonctionnement versées aux collèges (13,5 M€ en faveur des collèges publics et 4,0 M€ pour les collèges privés), qui servent à financer le fonctionnement courant des collèges afin de permettre aux élèves de bénéficier de conditions d'accueil optimales, participant ainsi à leur réussite éducative.

Cette évolution globale s'explique également par le versement de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges, en lien avec la crise sanitaire (96 K€).

1.1.6. Les subventions (64,3 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement versées en 2020 s'élève à 64,3 M€, dont 87,5 % (56,3 M€) en faveur des associations et personnes de droit privé, confirmant la présence du Département aux côtés de ses partenaires dans les territoires durant cette année particulièrement difficile.

Tableau récapitulatif des aides apportées en fonctionnement par catégorie de bénéficiaires :

Bénéficiaires des subventions de fonctionnement	2020 Montant versé
Etat	2 746 €
Région	391 435 €
Départements	95 312 €
Communes et structures intercommunales	2 372 533 €
Autres groupements de collectivités	4 000 €
Autres établissements publics locaux	3 397 819 €
Organismes publics divers	1 761 529 €
Personnes, associations et autres organismes de droit privé	56 307 389 €
TOTAL	64 332 763 €

Dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le Département a souhaité soutenir les associations alsaciennes à travers le fonds de secours aux associations pour un montant de 5,6 M€, ainsi que les professionnels du tourisme et les activités de proximité à travers le fonds d'urgence Tourisme pour un montant de 6 M€.

Par ailleurs, le Département du Bas-Rhin a confirmé son soutien à ses partenaires historiques en contribuant au financement d'Alsace Destination Tourisme (ADT) à hauteur de 2,5 M€ (soit + 0,2 M€ par rapport à 2019), de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) à hauteur de 1,4 M€ (soit + 0,4 M€ par rapport à 2019), ainsi que de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) à hauteur de 2,2 M€ (soit + 0,9 M€ par rapport à 2019) en raison de la crise sanitaire.

1.1.7. La Solidarité (606,3 M€ y compris le transport scolaire des élèves handicapés)

Les dépenses sociales représentent 67,0 % des dépenses totales de fonctionnement en 2020, contre 67,4 % en 2019, transport des élèves en situation de handicap compris.

Les dépenses gérées par les Missions gestionnaires des politiques sociales représentent **606,3 M€**, en augmentation de **26,9 M€** (+4,6%) par rapport à 2019.

Action sociale de proximité	CA 2019	CA 2020	Evolution en €	Evolution en %
Accueil du public en territoire	0,00	0,00	0,00	0,00%
Délégation sociale à la Ville de Strasbourg	12 292 560,00	12 794 314,00	501 754,00	4,08%
Accompagnement du public en territoire	7 143,47	5 413,62	-1 729,85	-24,22%
Actions en faveur des ZUS	256 501,00	500 000,00	243 499,00	94,93%
Sous-total	12 556 204,47	13 299 727,62	743 523,15	5,92%
Autonomie				
Mantien à domicile des personnes âgées	52 545 789,76	52 162 336,37	-383 453,39	-0,73%
Accueil en établissements des personnes âgées	53 424 127,83	55 413 703,18	1 989 575,35	3,72%
Accompagnement des personnes âgées	2 684 709,30	2 660 531,33	-24 177,97	-0,90%
Maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées	46 012 753,06	48 389 319,86	2 376 566,80	5,17%
Accueil en établissements des personnes handicapées	89 927 555,80	92 968 949,05	3 041 393,25	3,38%
Accompagnement des personnes handicapées	234 807,15	247 048,00	12 240,85	5,21%
MDPH	71 530,99	82 376,49	10 845,50	15,16%
Sous-total	244 901 273,89	251 924 264,28	7 022 990,39	2,87%
Insertion, emploi et lutte contre les exclusions				
Insertion sociale et professionnelle	14 824 655,23	15 831 442,78	1 006 787,55	6,79%
Allocations de solidarité	164 674 729,54	177 614 565,11	12 939 835,57	7,86%
Aide au logement des personnes défavorisées	3 483 814,85	3 446 256,00	-37 558,85	-1,08%
Accueil des gens du voyage	421 921,20	395 166,57	-26 754,63	-6,34%
Prévention des maladies infectieuses	306 132,73	355 728,09	49 595,36	16,20%
Sous-total	183 711 253,55	197 643 158,55	13 931 905,00	7,58%
Enfance, jeunesse, famille				
PMI	2 019 112,94	1 910 438,52	-108 674,42	-5,38%
Adoption	25 790,00	25 216,72	-573,28	-2,22%
Accompagnement des familles	11 737 227,52	11 813 451,12	76 223,60	0,65%
Actions pour la jeunesse	1 857 140,07	1 853 457,79	-3 682,28	-0,20%
Traitement des informations préoccupantes	74 074,44	76 800,18	2 725,74	3,68%
Placement familial des enfants	25 847 532,14	25 636 823,65	-210 708,49	-0,82%
Accueil des enfants en établissements	96 598 065,18	102 040 931,52	5 442 866,34	5,63%
Sous-total	138 158 942,29	143 357 119,50	5 198 177,21	3,76%

Les quatre volets des politiques sociales départementales font état d'une progression conséquente de +26,9 M€ sur l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019. Ainsi, la politique Action sociale de proximité a augmenté de +0,7 M€, la politique Enfance, jeunesse, famille de +5,2 M€, la politique Autonomie de +7,0 M€ et enfin la politique Insertion, emploi et lutte contre les exclusions de +13,9 M€.

En particulier, s'agissant de la politique Action sociale de proximité, l'augmentation est essentiellement attribuable à une augmentation substantielle de la contribution versée par le Département à la Ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation sociale (+0,5 M€), ainsi qu'à un accroissement des actions en faveur des ZUS (+0,2 M€) lié aux crédits débloqués dans le cadre de la Politique de la ville.

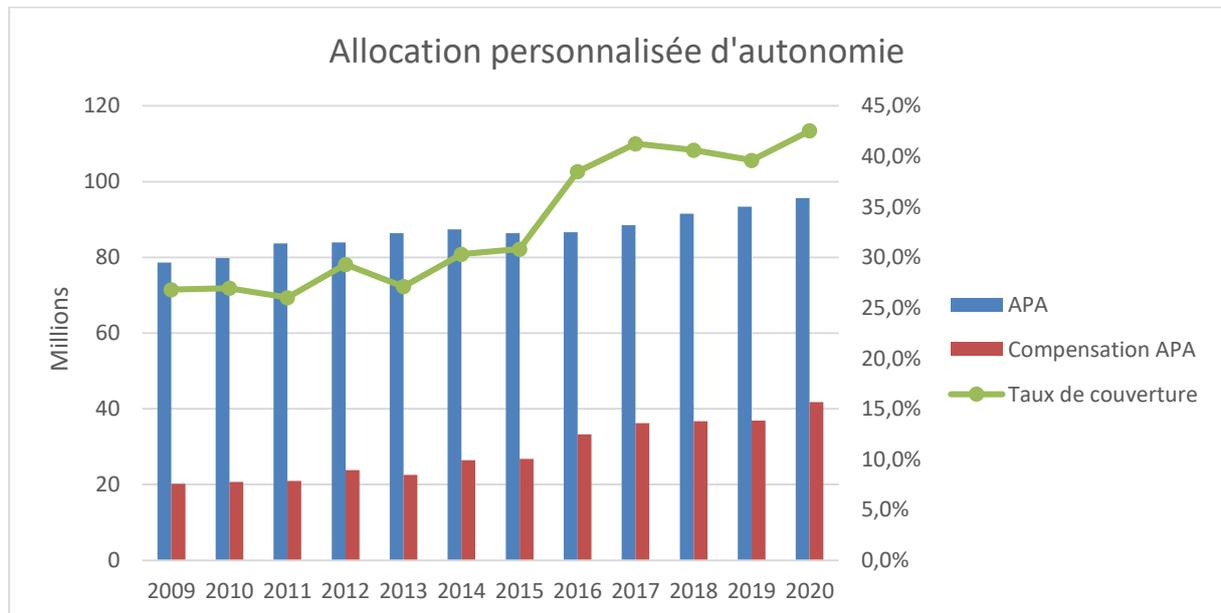
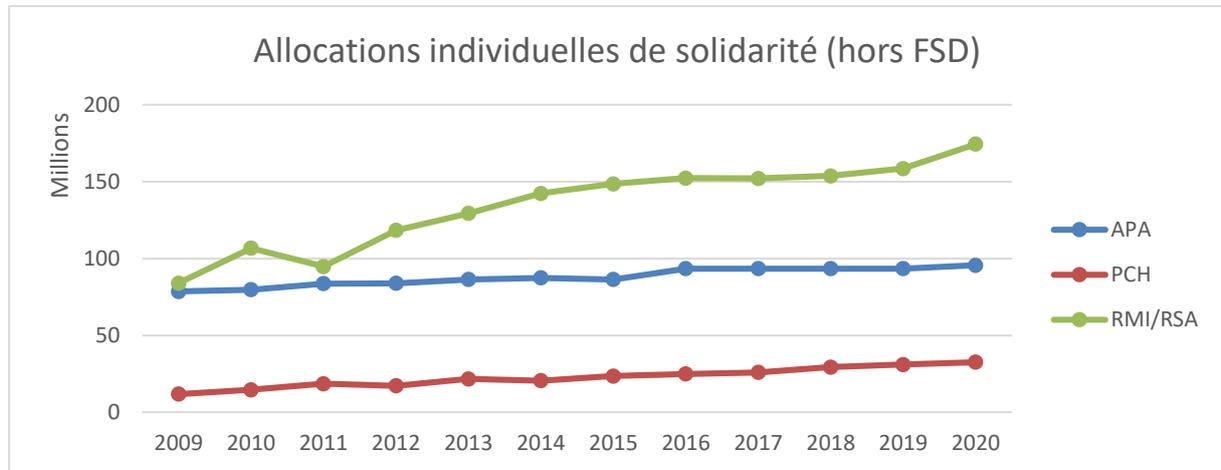
Concernant la politique Autonomie, l'augmentation conséquente du budget dévolu à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées s'explique principalement par la progression des dépenses suivantes :

- 1) augmentation de +2,0 M€ des dépenses d'accueil en établissements des personnes âgées en lien avec l'augmentation de la valeur du point GIR ;
- 2) hausse de +2,4 M€ des dépenses de maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées,
- 3) progression de +3,0 M€ des dépenses d'accueil en établissement des personnes en situation de handicap, liée à l'augmentation des tarifs et des dotations octroyées aux ESSMS du secteur.

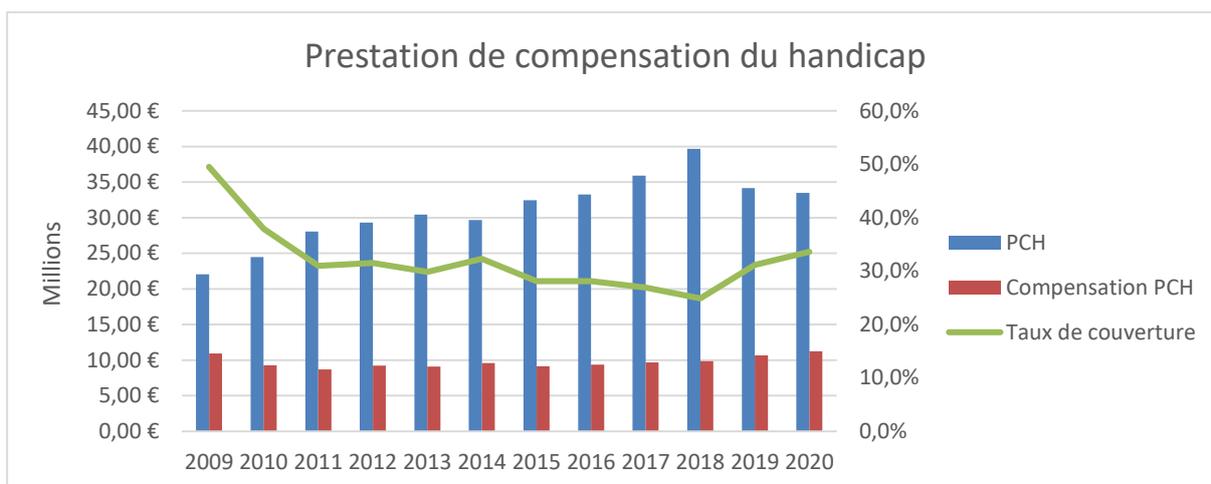
S'agissant de la politique Enfance, jeunesse, famille, l'accueil des enfants en établissements demeure la principale source de l'augmentation dépenses (+5,4 M€). Cette augmentation multifactorielle est attribuable principalement à la hausse des tarifs et dotations payés par le Département aux établissements tarifés du secteur et à la prise en charge exceptionnelle de frais liés à la crise sanitaire, en lien avec la prise en charge des primes COVID payées au personnel.

Enfin, concernant la politique Insertion, emploi et lutte contre les exclusions, l'augmentation globale des dépenses est à mettre en lien d'une part avec la progression des dépenses d'insertion sociale et professionnelle (+1,0 M€) du fait de la montée en charge du Plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et d'autre part avec la hausse des dépenses d'allocation (RSA), en progression de de 13,0 M€ en 2020.

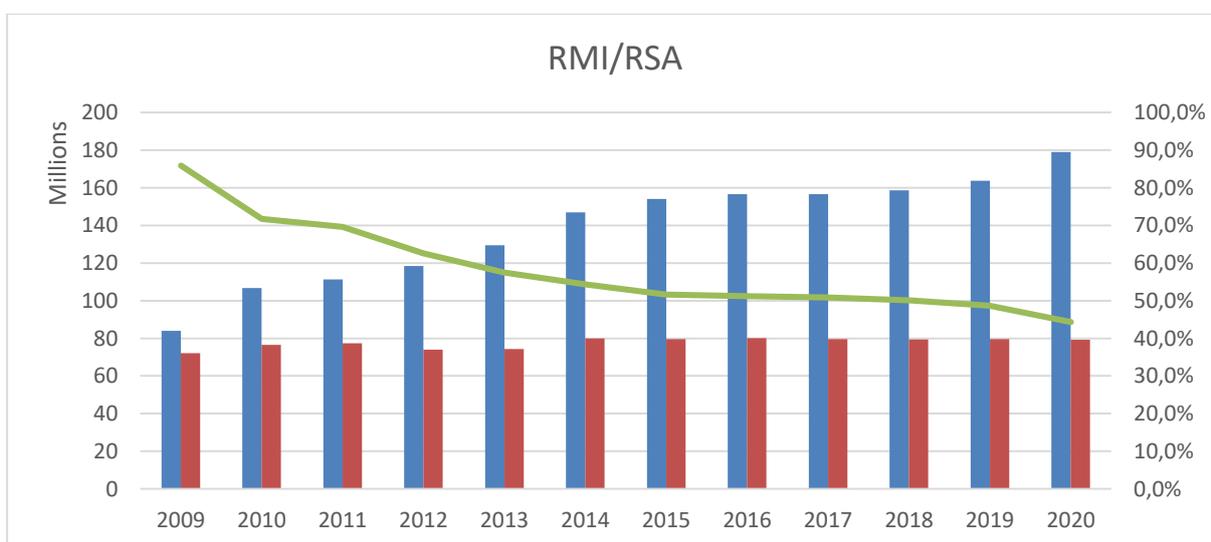
Evolution des trois allocations individuelles de Solidarité de 2009 à 2020 :



Pour l'APA, le reste à charge (RAC) augmente de 0,2 M€ en lien avec une hausse des prestations versées de +5,1 M€, presque intégralement compensé par une hausse de +4,9 M€ des recettes de compensation en 2020.



Pour la PCH, le reste à charge (RAC) diminue de manière importante (-1,3 M€) en raison de la baisse des allocations versées (-0,7 M€) dans un contexte de hausse des recettes de compensation (+0,6 M€).



Pour le RSA, le reste à charge (RAC) augmente de +15,5 M€, en lien avec la progression des dépenses d'allocation de + 15,1 M€, dans un contexte de diminution des recettes de compensation à hauteur de -0,3 M€ entre 2019 et 2020.

Ainsi, le différentiel qui reste à la charge définitive du Département du Bas-Rhin s'élève au global à près de 1 670 M€ depuis 2009 :

Reste à charge	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
APA	55,2	56,1	59,7	57,4	60,8	60,8	60,1	53,1	51,5	53,7	56,2	56,4	680,9
PCH	11,1	15,2	19,4	20,1	21,3	20,1	23,3	23,9	26,3	29,8	23,5	22,2	256,2
RSA	11,9	30,2	33,9	44,3	55,1	67,1	74,5	76,4	77,0	79,2	84,1	99,6	733,3
TOTAL	78,2	101,5	112,9	121,8	137,2	147,9	157,9	153,4	154,8	162,7	163,8	178,2	1 670,4

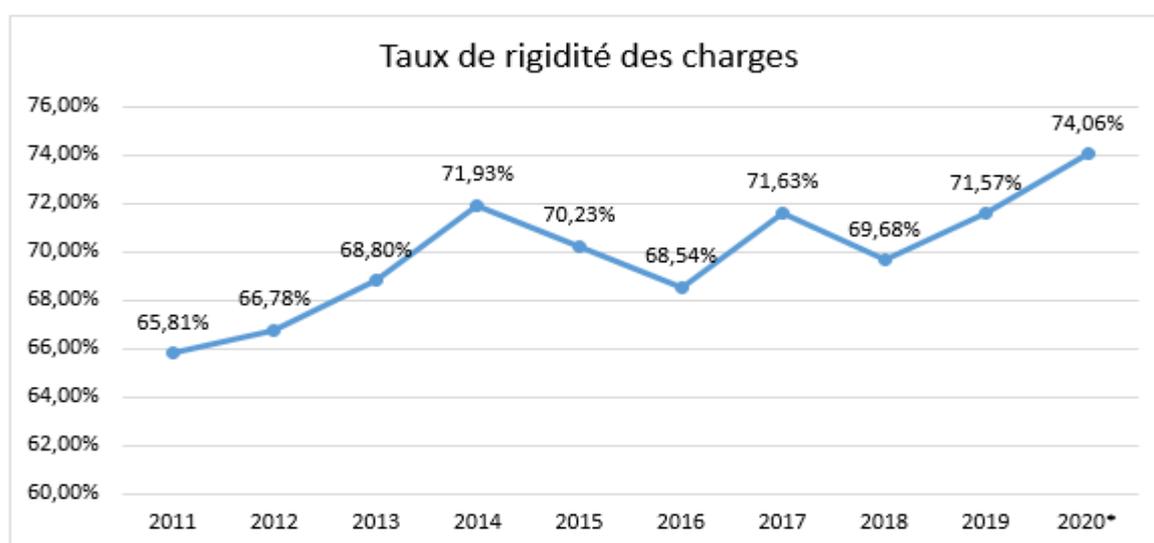
1.1.8. Les charges financières (7,2 M€)

La part des charges financières s'élève à 7,2 M€, contre 8,8 M€ au compte administratif 2019, soit une diminution de 1,6 M€ liée notamment à l'absence d'emprunt nouveau en 2019, et au maintien du niveau très bas des taux variables, lesquels constituent 27 % de notre dette, en lien avec un indice Euribor 3 mois (indice de référence sur le marché interbancaire) qui est resté en territoire négatif tout au long de l'année 2020.

Le taux moyen de la dette reste stable pour s'établir à 1,715 % en 2020, contre 1,713 % en 2019.

1.1.9. Le ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts de la dette, participations et contingentements, aides à la personne, et frais de séjour) par rapport aux produits de fonctionnement, s'établit à 74,06 % pour 2020 après retraitement des produits 2020 encaissés en 2021.



* retraitement

Ce niveau élevé des charges incompressibles permet d'objectiver les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité depuis plusieurs années concernant les charges compressibles et de mesurer la difficulté pour les Départements de disposer de marges budgétaires et financières.

Il est à noter qu'en 2020, la hausse du taux à 74,06 % s'explique par une augmentation de + 4,4 % des charges incompressibles (du fait principalement de la forte augmentation des AIS) en raison de la crise sanitaire, dans un contexte de stabilité des recettes réelles de fonctionnement après retraitement des produits 2020 encaissés en Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

1.1.10 Le contrat avec l'Etat

Le Département a signé en juin 2018 un contrat financier avec l'Etat, imposant le respect pour une durée de 3 ans d'un taux d'évolution maximum des dépenses de fonctionnement fixé à +1,29% par an, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017.

Le gouvernement a suspendu l'application de ce contrat pour 2020 compte tenu des efforts fournis par les collectivités territoriales dans la lutte contre le COVID-19.

1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

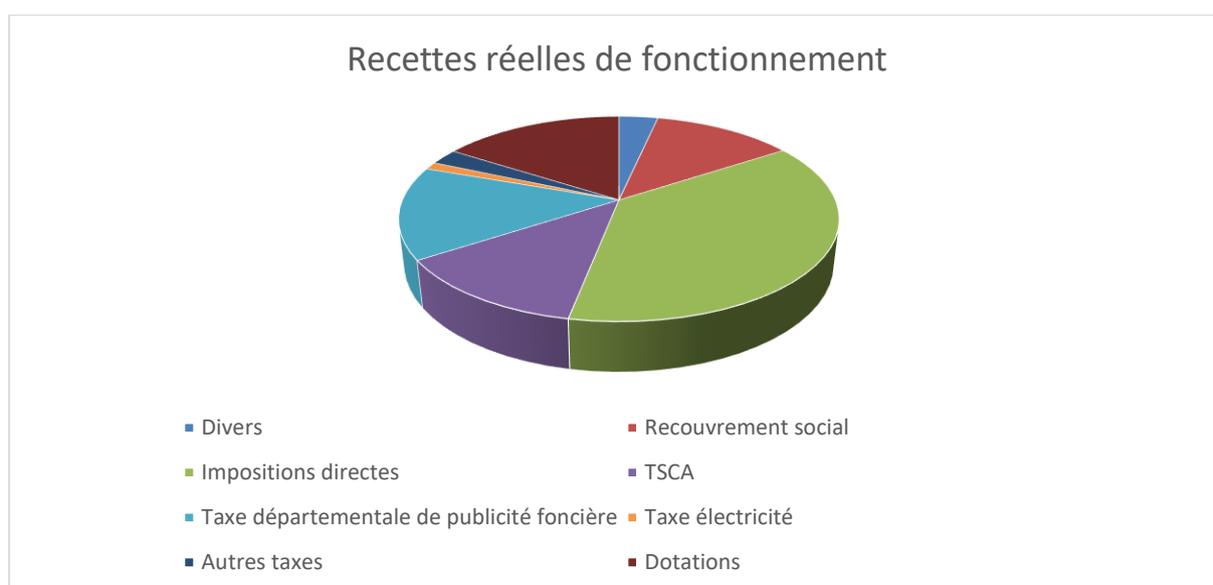
Le compte administratif du Département du Bas-Rhin de l'exercice 2020 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 981,9 M€, en diminution de -25,8 M€ (- 2,6%) par rapport à l'exercice précédent (1 007,7 M€). Cette baisse s'explique notamment par un effet de report de certaines recettes fiscales en 2021, en lien la clôture anticipée de l'exercice 2020 due à la fusion des deux départements alsaciens.

Cette diminution s'explique en effet par la comptabilisation des recettes qui a dû s'arrêter plus tôt en 2020 du fait de la fusion des comptes des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette clôture anticipée de l'exercice comptable a ainsi eu pour conséquence d'imputer sur l'exercice 2021 des recettes qui auraient dû, en période « normale », être encaissées sur 2020.

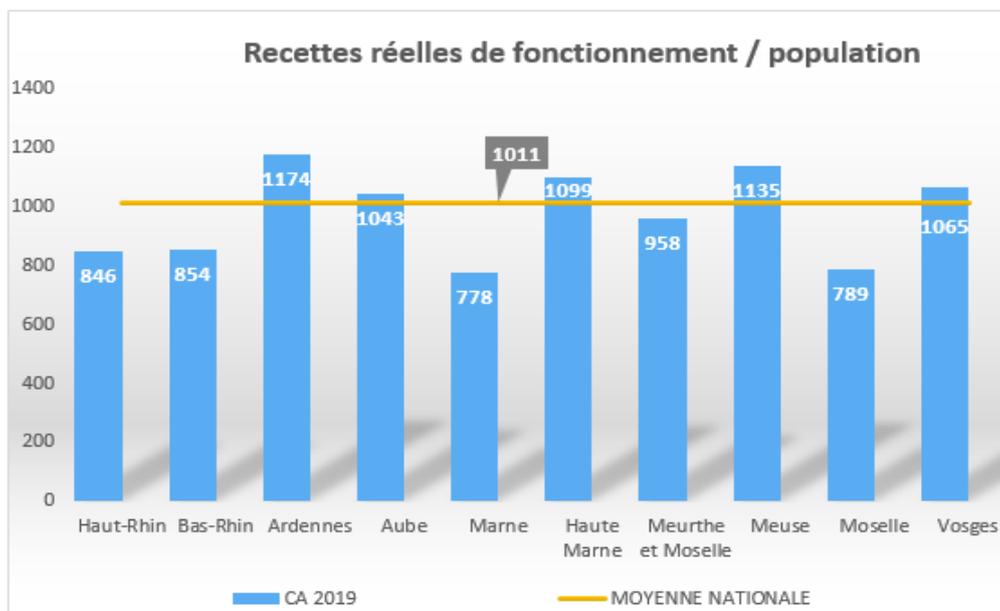
Le total des recettes qu'il conviendrait ainsi de ré-imputer théoriquement sur 2020 s'élève à 35,185 M€, soit des recettes globales 2020 de 1017,0 M€.

	2019	2020	Ecart 2019-2020
Contributions directes	357,9 M€	364,4 M€	+6,5 M€
Contributions indirectes	401,1 M€	371,5 M€	-29,6 M€
Dotations	133,6 M€	132,7 M€	-0,9 M€
Autres	115,1 M€	113,3 M€	-1,8 M€
Total avant retraitement	1007,7 M€	981,9 M€	-25,8 M€
Total après retraitement	1007,7 M€	1 017 M€	+9,3 M€

Présentation des recettes réelles de fonctionnement :



Le montant des recettes réelles de fonctionnement par habitant s'établit à 826 € au BP 2020, contre 854 € en 2019 pour une moyenne nationale de 1011 €. En 2019, le Département du Bas-Rhin présentait le quatrième ratio de recettes réelles de fonctionnement par habitant le plus faible de la Région Grand Est (854 €), après la Marne (778 €), la Moselle (789 €) et le Haut-Rhin (846 €), notamment grâce à un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties classé parmi les plus bas de France (8ème taux le plus bas de France métropolitaine et taux le plus bas de la Région Grand Est en 2020, avec un taux identique pour le Département du Haut-Rhin).



1.2.1. La fiscalité directe et les dotations (350,9 M€)

a) Fiscalité directe locale (322,3 M€)

Le produit des impôts locaux, d'un montant total de 322,3 M€, est constitué du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB – y compris frais de gestion – 209,2 M€), de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 88,5 M€), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 2,6 M€) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, 22 M€).

Dans ce panier fiscal, le Département conserve encore les recettes liées à la TFPB, recettes dont le montant s'élevait à 197,0 M€ en 2020, en augmentation de 3,4 M€, soit + 1,8 % (+1,2 % liés à la revalorisation forfaitaire des bases et 0,6% liés à l'évolution physique des bases d'imposition), étant précisé que le taux de taxe foncière n'a pas connu de modification en 2020. Il doit encore être relevé que la loi de finance pour 2020 a transféré depuis cette année la TFPB au bloc communal en échange d'une fraction de TVA.

Le produit de la CVAE s'établit à 88,5 M€ en 2020, en augmentation de + 2,4 M€ par rapport à l'exercice 2019.

Il est rappelé à cet effet que le Département ne perçoit plus en 2019 que 23,5 % du produit de la CVAE, contre 48,5 % encore en 2016 (-51,5%), suite au transfert à la Région de la compétence Transport hors élèves en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert fiscal fait perdre au Département l'essentiel du dynamisme de cette contribution puisque pour neutraliser financièrement le dispositif et préserver l'équité entre la charge transférée et la recette de CVAE perçue, la Région verse au Département du Bas-Rhin une dotation de compensation fixe d'un montant de 41,4M€ en 2020.

Le produit lié à la fraction départementale des IFRER s'élève à 2,6 M€ en 2020, en légère progression par rapport à 2019 (2,5 M€). Cette imposition est assise sur les installations des entreprises de réseau du Département, en particulier sur les stations radioélectriques (1,2 M€), les centrales hydrauliques (0,9 M€), les centrales photovoltaïques (0,2 M€) et les installations de stockage et de transport de gaz (0,14 M€).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), attribué dans le cadre de la réforme fiscale de 2011 pour neutraliser son impact financier, est gelé en valeur à un montant de 22,0 M€ en 2020.

Enfin, en 2020, l'attribution des frais de gestion de la TFPB à travers le mécanisme du dispositif de compensation péréquée (DCP), créé par la loi de finances 2014 pour réduire le reste à charge des départements en matière d'AIS, est en hausse de 0,1 M€ par rapport à l'exercice 2019 (soit un produit de 12,2 M€).

b) Attributions de compensation (28,6 M€)

Le montant total des allocations compensatrices, destinées à compenser les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat en matière d'impôts locaux, est en diminution de

-0,4 M€ (soit -8,6 %), avec un montant de 3,8 M€ en 2020. Pour mémoire, les compensations d'exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement des dotations versées par l'Etat, ont baissé de 50 % depuis 2011 afin de financer la péréquation au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De même, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) s'élève à 24,8 M€, soit un niveau stable à celui relevé en 2019. Il convient à cet effet de relever que les recettes fiscales précédant la réforme de la Taxe Professionnelle ont été remplacées à hauteur de 46,8 M€ par un produit de dotations (DCRTP et FNGIR) qui n'offre plus aucune possibilité d'évolution et qui sont même en baisse en valeur réelle du fait de l'inflation et de leur intégration au sein des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées aux collectivités.

1.2.2. Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (166,5 M€)

Les recettes relatives aux droits d'enregistrement et aux taxes d'urbanisme sont passées de 179,9 M€ à 166,5 M€, soit une diminution de - 13,4 M€ (-7,4%).

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'élèvent à 142,9 M€ en 2020, en baisse de -16,8 M€ par rapport à l'exercice 2019 (soit - 10,5%) qui s'explique notamment par la clôture anticipée de l'exercice 2020. En considérant les titres encaissés en 2021 au titre de l'année 2020 (15,782 M€), le CA 2020 aurait été de **158,68 M€**. Retraités de cet élément, les DMTO auraient diminué de seulement -1,02 M€ par rapport à 2019 (159,7 M€ en 2019).

Par ailleurs, le fonds National de péréquation des DMTO (FNP DMTO), créé par la loi de finances 2020 regroupant le fonds DMTO historique, le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) représente un montant de 16,9 M€ en 2020, contre 15,1 M€ en 2019. En intégrant également notre contribution au fonds de péréquation, qui représente un montant de 10,4 M€ en 2020 (24,3 M€ en 2019), le montant supporté par le Département s'élève in fine à 6,5 M€ (9,2 M€ en 2019) au titre de ce fonds.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement présente une diminution de 2,4 M€ (-26,37 %) par rapport à 2019 pour s'établir à 6,7 M€. En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020 (0,816 M€), le CA aurait dû s'élever à 7,5 M€. Retraitée de cet élément, la taxe d'aménagement aurait diminué de 1,6 M€ par rapport à 2019 (9,1 M€ en 2019).

1.2.3. Taxes liées aux assurances, ainsi qu'à la production et à la consommation énergétiques (204,2 M€)

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) affiche un produit de 124,0 M€ en 2020, en baisse de 12,8 M€ par rapport à 2019 (-9,36 %). En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020 (15,689 M€), le CA aurait été de 139,7 M€. Retraitée de cet élément, la TSCA aurait augmenté de + 2,9 M€ par rapport à 2019 (136,8 M€ en 2019).

Le versement opéré par l'Etat au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans le cadre du financement du RSA représente un montant de 68,7 M€ en 2020, soit un niveau équivalent à celui perçu en 2019. En tenant compte du produit imputé sur 2021 mais qui correspond à l'exercice 2020 (0,607 M€), le CA aurait dû représenter un montant de 69,3 M€.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) progresse de 0,4 M€ (+3,6%) pour atteindre un montant de 11,5 M€.

1.2.4. Les dotations de l'Etat (103,1 M€)

Les concours de l'Etat représentent un montant de 103,1 M€ contre 103,7 M€ en 2019, soit une baisse de - 0,6 M€.

Ces concours sont répartis entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 98,0 M€ et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 5,1 M€.

Si la DGF affiche une progression de +0,6 M€ en 2020 par rapport à l'exercice 2019, la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) affiche de son côté un recul de 1,141 M€ du fait de la clôture anticipée de l'exercice. Retraitée de cet élément, la DGD aurait été stable par rapport à 2019 (6,245 M€) et les dotations de l'Etat auraient affiché un solde positif de +0,6 M€.

La stabilité de la part relative des dotations au sein des recettes de fonctionnement depuis 2017 s'explique par le gel des prélèvements opérés sur la DGF par l'Etat au titre de la contribution du Département au redressement des finances publiques, laquelle a représenté un montant de plus de 20 M€ supplémentaires en 2015, 2016 et 2017.

Dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019	Variation 2020/2011
DGF	170,68	170,12	169,38	160,44	139,71	119,59	98,31	97,70	97,46	98,00	0,54	-72,69
DGD	5,11	7,38	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	5,10	-1,14	-0,00
TOTAL	175,79	177,50	175,62	166,69	145,95	125,84	104,55	103,94	103,70	103,10	-0,60	-72,69

1.2.5. Les autres recettes (114,8 M€)

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 114,8 M€, dont :

- les recouvrements d'aide sociale : 15,5 M€
- les compensations au titre de l'APA (40,7 M€), de la PCH (10,9 M€), des MDPH (1,2 M€)
- le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 8,7 M€
- les recettes de fonctionnement diverses : 37,8 M€.

1.3. L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute, d'un montant de 76,3 M€ en 2020, affiche une diminution de -72,9 M€, soit -48,8% en lien avec une baisse purement technique des recettes de fonctionnement dans un contexte de progression des dépenses de fonctionnement liée principalement à l'impact de la crise sanitaire.

En retraitant les recettes de fonctionnement 2020 des montants encaissés sur 2021 du fait de la clôture anticipée des comptes, pour un montant global de 35,185 M€, celles-ci s'élèveraient à 1017,0 M€, en progression de + 9,3 M€ (+ 0,9 %) par rapport à 2019. L'épargne brute s'élèverait alors à 111,4 M€ (-37,8 M€).

L'épargne nette, en baisse de 17,1 M€, se situe à 16,7 M€ en 2020, contre 33,8 M€ en 2019, mais celle-ci aurait été de 51,8 M€ en y intégrant le retraitement.

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	Ecart 2020-2019%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1007,7 M€	981,9 M€	-2,6%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	858,5 M€	905,6 M€	+5,5%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITEES		1017,0 M€	+0,9%
EPARGNE BRUTE	149,2 M€	76,3 M€	-48,8%
EPARGNE BRUTE RETRAITEE		111,4 M€	-25,3%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	14,8%	7,8%	-47,3%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE RETRAITE		11,0%	-25,7%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	115,4 M€	59,6 M€	-48,4%
EPARGNE NETTE	33,8 M€	16,7 M€	-50,6%
EPARGNE NETTE RETRAITEE		51,8 M€	+53,3%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	3,4%	1,7%	-50,0%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE RETRAITE		5,1%	+50,0%

Le taux d'épargne brute (rapport de l'épargne brute et des recettes réelles de fonctionnement), qui traduit la capacité de la collectivité à investir avant remboursement du capital de la dette, affiche une baisse passant de 14,8% en 2019 à 7,8% en 2020 sans retraitement (11,0% avec retraitement des recettes). D'après les dernières statistiques publiées par la DGCL relatives à l'analyse des comptes administratifs 2019 des départements, la moyenne nationale du taux d'épargne brute se situait à 14,3 %. Cependant, retraité des recettes encaissées sur l'exercice 2021, le taux d'épargne brute se situerait à 11,0 %, c'est-à-dire à un niveau supérieur au seuil d'alerte.

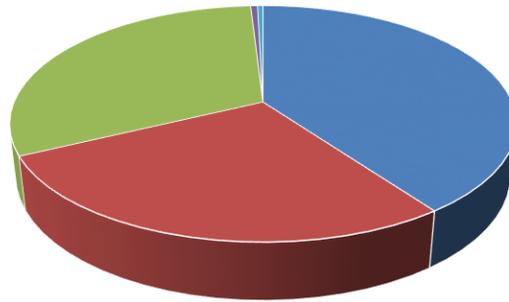
Il convient de relever que cette évolution s'explique principalement par l'effort financier conséquent fourni par le Département dans le cadre du plan de relance départemental.

1.4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le Département a consacré un montant de 190,8 M€ à l'investissement, dont 131,1 M€ de dépenses opérationnelles, soit une augmentation de 11,1 M€ (+9,3 %) par rapport à l'exercice 2019 (120,0 M€), en dépit du retard pris sur certains projets du fait de la crise sanitaire. Cette évolution témoigne de l'effort significatif consenti par le Département en faveur de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

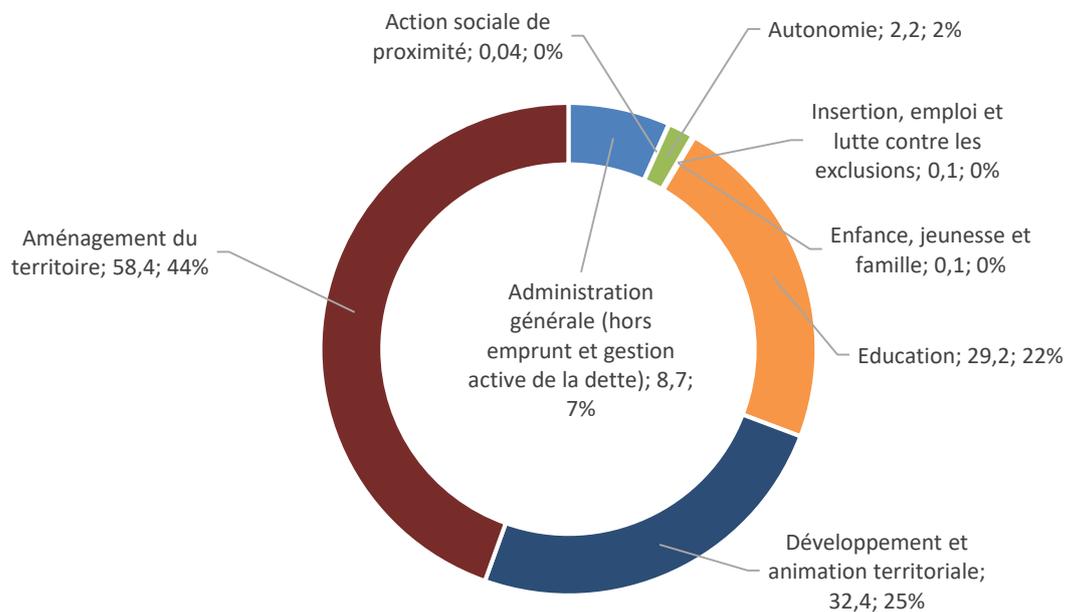
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	GLOBAL 2020	CA 2020	CA 2020-CA 2019
TOTAL GENERAL (hors dépenses d'ordre)	234,4 M€	212,4 M€	276,0 M€	190,8M€	-43,6 M€
Investissements directs	73,4 M€	69,2 M€	90,9 M€	76,4 M€	+3 M€
Investissements indirects	42,7 M€	50,7 M€	91,6 M€	52,9 M€	+10,2 M€
Remboursement de la dette	108,7 M€	64 M€	56,1 M€	54,3 M€	-54,4 M€
Refinancement de la dette	0 M€	25 M€	25 M€	0 M€	0 M€
Lignes de trésorerie	6,7 M€	10 M€	10 M€	5,3 M€	-1,4 M€
Opérations pour compte de tiers	2,7 M€	1,3 M€	1,4 M€	1,0 M€	-1,7 M€
Autres immo financières et participations et créances rattachées	0,2 M€	1,1 M€	0,9 M€	0,8 M€	+0,6 M€
TOTAL DEPENSES OPERATIONNELLES (INV DIR ET INDIR + OP COMPTE DE TIERS)	120,0 M€	122,3 M€	184,8M€	131,1 M€	+11,1 M€

Dépenses d'investissement



- Investissements directs
- Investissements indirects
- Remboursement de la dette
- Opérations pour compte de tiers
- Autres immobilisations financières et participations et créances rattachées

Répartition des dépenses d'investissement par politique (en M€)



La décomposition des dépenses opérationnelles (hors gestion de la dette) par fonction se présente comme suit :

Dépenses d'investissement opérationnelles par fonction	2020
Administration générale	8 612 485,45 €
Enseignement	30 475 261,91 €
dont collèges	26 122 829,61 €
dont enseignement supérieur	4 100 000,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 264 203,00 €
dont culture	346 634,57 €
dont patrimoine	1 942 529,68 €
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	299 232,00 €
Revenu de solidarité active	20 000,00 €
Action sociale	2 783 195,00 €
Réseaux et infrastructures	49 175 178,00 €
dont routes et voirie	48 153 115,57 €
Aménagement et environnement	11 577 270,00 €
Développement économique	6 336 980,00 €
dont industrie, commerce et artisanat	111 855,76 €
dont développement touristique	3 775 022,20 €
dont laboratoire vétérinaire départemental	- €
Transport	3 495 730,00 €
Sécurité	- €
TOTAL HORS DEPENSES DETTES	131 039 535,36 €

Les dépenses d'investissement direct représentent un montant de 76,4 M€ en 2020, en hausse de 3,0 M€ par rapport à 2019, soit 58,6 % des dépenses d'investissement opérationnelles ; ces dépenses se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement direct par fonction	2020
Administration générale	8 492 884
Enseignement	24 777 234
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 157 665
Prévention médico-sociale (PMI et planification familiale)	24 152
Action sociale	59 275
Réseaux et infrastructures	38 019 460
Transports	3 495 730
Aménagement et environnement	54 032
Développement économique	353 427
TOTAL	76 433 860

Parmi les dépenses d'investissement direct, les principaux montants peuvent se retrouver sur les postes de dépenses suivants :

- 4,6 M€ pour la gestion des bâtiments départementaux (hors collèges), dont 1,9 M€ dépensés pour les travaux lourds de construction et restructuration (0,2 M€ dépensés pour la DTAO de Saverne et 0,5 M€ pour la DTAN de Haguenau) ; 1,6 M€ pour la maintenance et l'entretien des bâtiments et 0,4 M€ pour l'achat et la maintenance de matériels, mobiliers et outillages ;
- 26,1 M€ pour la gestion des bâtiments des collèges, dont 20,4 M€ pour les opérations de construction, restructuration des collèges publics (4,1 M€ pour le collège de Brumath ; 1,8 M€ pour le collège Galilée à Lingolsheim ; 1 M€ pour la rénovation des façades et de la chaufferie du collège de Schirmeck ; 7,1 M€ pour les travaux de maintenance de l'ensemble des collèges du territoire bas-rhinois) et 4,9 M€ pour l'équipement en matériels et mobiliers des collèges publics, notamment l'équipement des cuisines ;
- 41,6 M€ pour la gestion des routes départementales dont 18,8 M€ pour les opérations de modernisation du réseau routier (2,9 M€ pour les travaux RD14/133 Liaison Saverne, Bouxwiller ; 1,8 M€ pour les travaux RD1083 Fegersheim ; 3,4 M€ pour le TSPO 1^{ère} tranche ; 1,2 M€ pour la RD1420 Dorlisheim-Mutzig ; 3,2 M€ pour les opérations de proximité et 2,5 M€ pour les traverses d'agglomération) ; 20,8 M€ pour l'entretien programmé du réseau routier et 1,8 M€ pour les bacs rhénans ;
- 4,5 M€ pour le co-financement des voiries nationale et communale dont 4,4 M€ pour les opérations cofinancées sur voirie nationale (2,5 M€ pour l'opération CPER RN59 Déviation de Châtenois).

S'agissant des subventions d'investissement versées en 2020, elles s'élèvent à 52,9 M€, représentant 40,6% de nos dépenses opérationnelles.

Bénéficiaires des subventions d'investissement	2020 Montant versé
Etat	3 678 185 €
Région	652 974 €
Départements	0 €
Communes et structures intercommunales	27 062 820 €
Autres groupements de collectivités	0 €
Etablissements scolaires	213 646 €
Autres établissements publics locaux	2 130 529 €
Organismes publics divers	4 311 843 €
Personnes, associations et autres organismes de droit privé	14 897 967 €

Les dépenses d'investissements indirects, d'un montant de **52,9 M€**, augmentent de **+10,2 M€** par rapport à 2019

Les principaux dispositifs de l'exercice 2020 sont les suivants :

- 1) 16,6 M€ au titre du fonds d'attractivité et de développement
- 2) 7,7 M€ au titre du fonds de solidarité communal
- 3) 8,8 M€ au titre des aides habitat du parc privé
- 4) 2,5 M€ pour l'opération CPER RN59 Déviation de Châtenois
- 5) 1,8 M€ au titre des aides à la rénovation des ESSMS accueillant des personnes âgées dépendantes
- 6) 1,7 M€ au titre du fonds de soutien tourisme et activités de proximité en lien avec le plan de relance départemental
- 7) 1,2 M € pour la rénovation de la cité universitaire Paul Appell
- 8) 1,0 M€ pour l'opération IRCAD

Enfin, les dépenses financières se détaillent comme suit (en M€) :

Dépenses financières	60 423 284,34
Remboursement du capital de la dette	59 594 133,24
Participations et créances rattachées	32 500,00
Autres immobilisations financières	796 651,10

S'agissant du recours à l'emprunt, l'année 2020 constitue une année exceptionnelle. Afin de pouvoir financer le plan de relance départemental, la Collectivité a en effet choisi d'avoir recours à l'emprunt de manière importante, sans pour autant obérer sa capacité ultérieure à investir.

L'encours de la dette a ainsi augmenté de +45,8 M€, soit +11,1 % entre les exercices 2020 et 2019 pour s'établir à 459,9 M€ au 31 décembre 2020, contre 414,1 M€ à fin 2019.

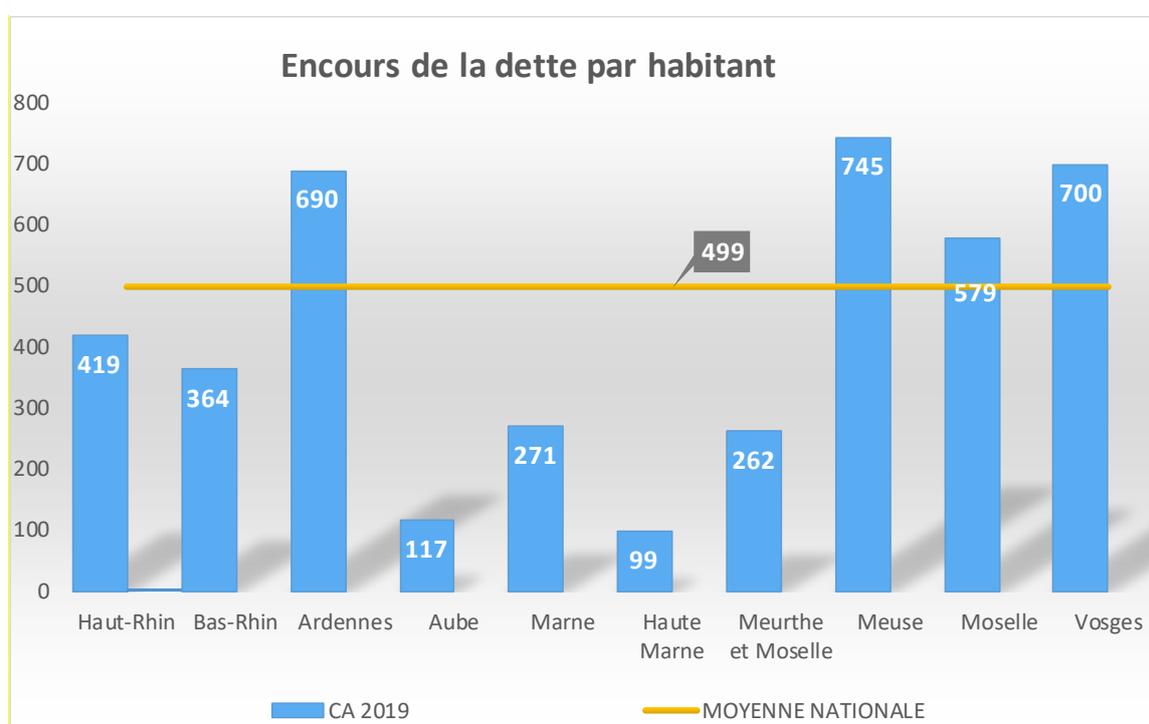
Evolution de l'encours de dette (encours au 1^{er} janvier de chaque année)



Dans ces conditions, la capacité de désendettement a évolué à la hausse, passant de 2,8 années en 2019 à 4,1 années (6,0 années en 2020 sans le retraitement des recettes non perçues du fait de la clôture anticipée), témoignant d'une santé financière solide à la fin de l'exercice 2020.

Par ailleurs, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, l'endettement de la Collectivité est en hausse par rapport à 2019 ; il se situe ainsi à 46,9% en 2020 contre 41,1% en 2019 (en retraçant les recettes réelles de fonctionnement des recettes de fonctionnement non perçues du fait de la clôture anticipée, ce taux passe à 45,2%). La structure de la dette est stable, elle est composée de 73,26% de taux fixe et de 26,74% de taux variables.

Le montant de l'encours de dette par habitant s'établit à 400 € en 2020, contre 364 € en 2019 pour une moyenne nationale de 499 € en 2019. En 2019, le Département du Bas-Rhin présentait le cinquième ratio d'encours de dette par habitant le plus faible de la Région Grand Est (364 €)



La structure de l'encours de dette à la fin de l'année 2020 est stable avec 73,26 % d'emprunts à taux fixe et 26,74 % d'emprunts à taux variable.

1.5. LA SITUATION DES AP/AE

Le Département a décidé, dès 2014, de présenter son budget d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes (AP) et d'apporter ainsi une vision pluriannuelle des investissements projetés. Ces autorisations de programme (AP), ainsi que les autorisations d'engagements (AE) pour la section de fonctionnement, constituent un engagement politique de réaliser les opérations.

La synthèse des AP / AE et CP laisse apparaître la situation suivante au 31/12/2020 :

AP/AE	AP/AE nouvelles votées dans l'année	AP/AE affectées non couvertes par des CP	Flux d'AP/AE affectées dans l'année	AP/AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AP/AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget N	Reste à financer au titre des AP/AE affectées	Ratio de couverture des AP/AE
Autorisations de programme	113 854 344	508 939 846	235 594 643	44 994 771	699 539 718	130 588 201	568 951 518	4,4
Autorisations d'engagement	26 813 365	8 129 542	30 786 407	2 307 420	36 608 529	24 805 873	11 802 656	0,5

Le ratio de couverture des autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) correspond au rapport entre les restes à financer au titre des AP/AE affectées et les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice.

A la lecture du tableau, il faudrait 4,4 années pour financer le stock d'autorisations de programme déjà voté par le conseil départemental, ce qui paraît satisfaisant compte tenu de la durée de vie moyenne d'une opération.

Concernant les autorisations d'engagement, la couverture financière pourrait être assurée en moins d'un exercice.

1.6. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le montant des subventions et participations reçues par le Département de ses partenaires pour la réalisation de projets d'investissement est en forte diminution pour atteindre 9,2 M€.

Par ailleurs, la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges, gelée depuis 2008, s'est élevée à 5,7 M€.

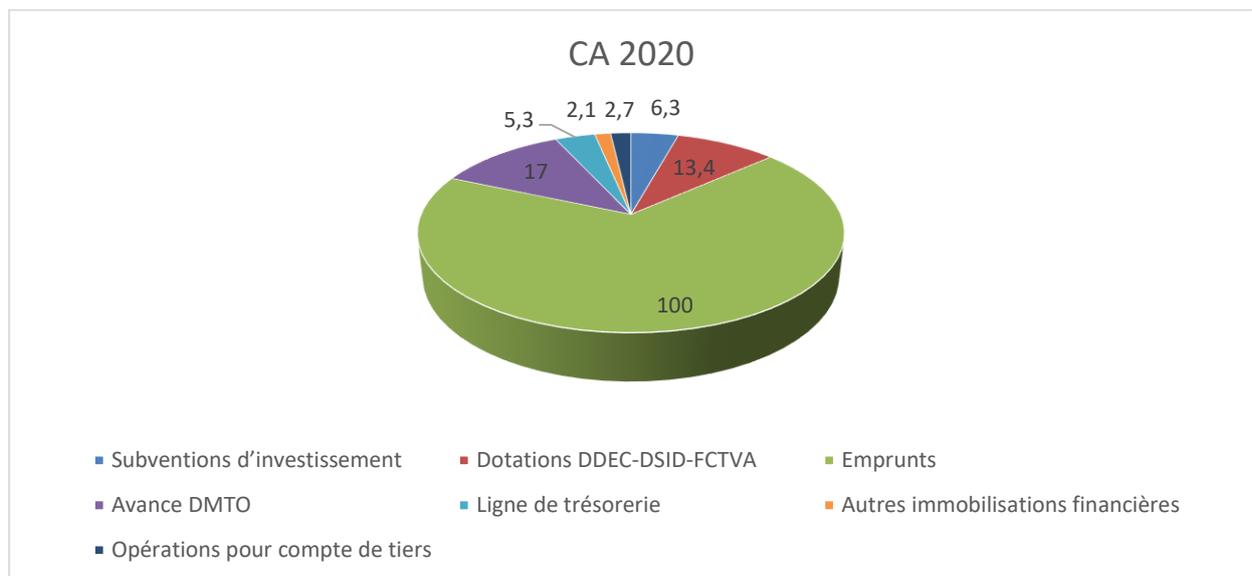
La Dotation de Soutien à l'Investissement aux Départements (DSID), qui remplace la Dotation Globale d'Équipement, atteint 0,2 M€.

Concernant les dotations d'investissement hors excédent reporté (10,5 M€), qui représentent 7,2 % des recettes d'investissement réelles du Département, elles affichent une progression de 2,9 M€. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en constitue l'unique composant (10,5 M€), en progression de +2,9 M€ par rapport à 2019 (+38,2 %), en raison de la montée en charge des dépenses afférentes à la rénovation des collèges et aux projets routiers en 2019.

La crise sanitaire et l'engagement de la Collectivité dans la mise en place d'un plan de relance ambitieux pour le territoire a nécessité de recourir largement à l'emprunt avec une réalisation de 100 M€ en 2020. Ce recours n'a été possible qu'en raison d'une bonne santé financière du Département du Bas-Rhin, confortée depuis plusieurs années par une gestion rigoureuse des deniers publics.

	CA 2019	CA 2020	Ecart 2020/2019
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EXCEDENT REPORTE	38,9 M€	146,8 M€	+107,9 M€
Subventions d'investissement	11,3 M€	6,3 M€	-5,0 M€
Dotations DDEC-DSID- FCTVA	13,3 M€	13,4 M€	+0,1 M€
Emprunts	0 M€	100,0 M€	+100,0 M€
Autres	0 M€	17,0 M€	17,0 M€
Ligne de trésorerie	6,7 M€	5,3 M€	-1,4 M€
Refinancement de la dette	0 M€	0 M€	0 M€
Autres immobilisations financières	6,3 M€	2,1 M€	-4,2 M€
Opérations pour compte de tiers	1,3 M€	2,7 M€	+1,4 M€

Présentation de cette décomposition par typologie :



2. LA DETERMINATION DU RESULTAT

L'arrêté des comptes permet de dégager un résultat de clôture de 81 079 011,47 €.

2.1. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre. Or, dans la mesure où les opérations gérées en AP/CP, ainsi que la dette, sont exclues comptablement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de constater de restes à réaliser.

S'agissant de la section de fonctionnement, aucun reste à réaliser n'a été constaté.

2.2. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le solde de l'exercice est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2020 (écritures réelles et d'ordre) et du résultat reporté.

L'exercice 2020 du budget principal se solde par un résultat cumulé de 81,1 M€ détaillé comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats sur exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice
Investissement	226 247 030,46	365 749 731,78	-123 620 386,76		10 022 841,84
Fonctionnement	997 841 934,30	1 014 192 289,40	54 705 813,96		71 056 169,06
TOTAL sans correction de résultat	1 224 088 964,76	1 379 942 021,18	-68 914 572,80		86 938 483,62
TOTAL avec correction de résultat	1 224 088 964,76	1 379 942 021,18	-68 914 572,80	-5 859 472,72	81 079 011,47

3. BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Compte administratif 2020 – Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Réalisations réelles	905 616 314,44	981 859 575,95	76 243 261,51
	Réalisations pour ordre 2020	92 225 619,86	32 332 713,45	-59 892 906,41
	Résultat comptable 2020	997 841 934,30	1 014 192 289,40	16 350 355,10
	Reprise résultat BP 2020(002)			54 705 813,96
	Résultat de fonctionnement à affecter			71 056 169,06
Section d'investissement	Réalisations réelles	190 785 043,86	270 394 838,77	79 609 794,91
	Réalisations pour ordre 2020	35 461 986,60	95 354 893,01	59 892 906,41
	Solde d'investissement 2020	226 247 030,46	365 749 731,78	139 502 701,32
	Opération d'ordre non budgétaire			-5 859 472,72
	Solde d'exécution 2019 (001)			-123 620 386,76
	Solde d'investissement à affecter			10 022 841,84
	SOLDE GLOBAL A AFFECTER			81 079 010,90

Compte administratif 2020– Budget annexe Foyer de l'enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Réalisations	14 501 661,83	14 646 805,61	145 143,78
	Résultat comptable 2020			145 143,78
	Reprise résultat BP 2020(002)			86 764,08
	Résultat de fonctionnement à affecter			231 907,86
Section d'investissement	Réalisations	119 576,86	251 274,95	131 698,09
	Solde d'investissement 2020			131 698,09
	Solde d'exécution 2019 (001)			802 751,01
	Solde d'investissement à affecter			934 449,10
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				1 166 356,96

Compte administratif 2020 – Budget annexe Parc des véhicules et Bacs rhénans

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Réalisations réelles	4 039 037,24	6 513 894,42	2 474 857,18
	Réalisations pour ordre 2020	1 745 569,80	50 833,12	-1 694 736,68
	Résultat comptable 2020			780 120,50
	Reprise résultat BP 2020(002)			342 998,79
	Résultat de fonctionnement à affecter			1 123 119,29
Section d'investissement	Réalisations réelles	2 752 737,15	0,00	-2 752 737,15
	Réalisations pour ordre 2020	50 833,12	1 745 569,80	1 694 736,68
	Solde d'investissement 2020			-1 058 000,47
	Solde d'exécution 2019 (001)			3 159 870,07
	Solde d'investissement à affecter			2 101 869,60
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				3 224 988,89

Compte administratif 2020 – Budget annexe Vaisseau

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Réalisations	286 049,49	255 496,07	-30 553,42
	Résultat comptable 2020			-30 553,42
	Reprise résultat BP 2020(002)			90 200,93
	Résultat de fonctionnement à affecter			59 647,51
Section d'investissement	Réalisations réelles	0,00	5 647,00	5 647,00
	Solde d'investissement 2020			5 647,00
	Solde d'exécution 2019 (001)			20 000,00
	Solde d'investissement à affecter			25 647,00
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				85 294,51

Compte administratif 2020 – Budget annexe Laboratoire d'analyses

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Réalisations réelles	1 918 138,19	2 216 292,93	298 154,74
	Réalisations pour ordre 2020	55 556,54	0,00	-55 556,54
	Résultat comptable 2020			242 598,20
	Reprise résultat BP 2020(002)			130 219,84
	Résultat de fonctionnement à affecter			372 818,04
Section d'investissement	Réalisations réelles	42 522,04	1 921,28	-40 600,76
	Réalisations pour ordre 2020	0,00	55 556,54	55 556,54
	Solde d'investissement 2020			14 955,78
	Solde d'exécution 2019 (001)			-1 921,28
	Solde d'investissement à affecter			13 034,50
SOLDE GLOBAL A AFFECTER				385 852,54

Compte administratif 2020 – Budget annexe Parc d'Erstein

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Section de fonctionnement	Réalisations	3 608 686,87	3 521 869,02	-86 817,85
	Résultat comptable 2020			-86 817,85
	Reprise résultat BP 2020(002)			742 463,85
	Résultat de fonctionnement à affecter			655 646,00
Section d'investissement	Réalisations	457 551,83	290 420,25	-167 131,58
	Solde d'investissement 2020			-167 131,58
	Solde d'exécution 2019 (001)			607 754,27
	Solde d'investissement à affecter			440 622,69
	SOLDE GLOBAL A AFFECTER			1 096 268,69

CONCLUSION

La présentation par chapitre du compte administratif 2020 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	78 951 247,38
Charges de personnel et frais assimilés	012	146 450 530,16
Autres frais de gestion courante	65	376 539 870,92
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	0,00
Atténuation de produits	014	10 929 192,72
RMI	015	0,00
RSA	017	188 571 627,50
APA	016	95 688 099,45
Charges financières	66	7 159 554,15
Charges exceptionnelles	67-68	1 326 192,16
TOTAL DEPENSES REELLES		905 616 314,44
DEPENSES POUR ORDRE		92 225 619,86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		997 841 934,30
Excédent de fonctionnement		71 056 169,06

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Produits des services	70	9 009 503,95
Impôts locaux	731	364 395 132,00
Autres impôts locaux et taxes	73	302 810 010,18
Dotations, subventions et participations	74	159 943 385,58
Autres produits de gestion courante	75	19 341 922,89
Atténuation de charges	013	2 128 876,64
RMI	015	0,00
APA	016	41 432 003,40
RSA	017	78 945 565,65
Produits financiers	76	2 011,36
Produits exceptionnels	77-78	3 851 164,30
TOTAL DES RECETTES REELLES		981 859 575,95
RECETTES POUR ORDRE		32 332 713,45
Résultat reporté (002)		54 705 813,96
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 068 898 103,36

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant
Emprunts et dettes assimilées	16	59 594 133,24
Immobilisations incorporelles hors 204	20	4 850 032,67
Subventions versées	204	52 947 963,29
Immobilisations corporelles	21	9 433 234,87
Immobilisations en cours	23	62 150 592,59
Travaux pour compte de tiers	45	979 936,10
Participations et créances rattachées à des participations	26	32 500,00
Autres immobilisations financières	27	796 651,10
TOTAL DES DEPENSES REELLES		190 785 043,86
DEPENSES POUR ORDRE		35 461 986,60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		226 247 030,46
Excédent d'investissement		15 882 314,56

Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	10	10 517 852,76
Immobilisations	20-21-23-204	35 998,63
Immobilisations financières	27	2 053 329,61
Participations	26	0,00
Subventions reçues	13	9 193 042,65
Emprunts et dettes assimilées	16	122 296 350,00
Participations travaux pour compte de tiers	45	2 677 878,36
TOTAL DES RECETTES REELLES		146 774 452,01
RECETTES POUR ORDRE		95 354 893,01
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)		123 620 386,76
Solde d'exécution (001)		-123 620 386,76
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		242 129 345,02

RESULTAT DE L'EXERCICE	86 938 483,62
Opération d'ordre non-budgétaire (apurement compte 1069)	-5 859 472,72
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	81 079 010,90

Par ce bilan chiffré de l'exercice 2020, le Département du Bas-Rhin a démontré sa capacité à renforcer son action auprès des plus fragiles et à soutenir l'attractivité de son territoire dans un contexte exceptionnellement tendu compte tenu de la crise sanitaire. La Collectivité s'est engagée pleinement pour la relance économique, sociale et environnementale de son territoire, en pouvant s'appuyer sur ses bons résultats financiers, fruits de plusieurs années d'une gestion budgétaire exemplaire.

Les efforts de gestion n'ont pour autant pas été relâchés, les dépenses d'administration évoluant de manière très ténue sur l'exercice 2020.

Dans ces conditions, le taux d'épargne brute de la Collectivité demeure à un niveau satisfaisant de 11,0 % en 2020.

Les volumes d'investissement opérationnels ont ainsi pu être portés par le Département à un montant soutenu de 130,3 M€, témoignant d'un effort significatif en faveur de ses partenaires et de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire pour lutter contre la crise.

Par ces marqueurs, le Département s'est donné les moyens pour parvenir à une situation financière saine, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer des marges de manœuvre nécessaires pour construire l'Alsace de demain.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le compte administratif du Département du Bas-Rhin pour l'exercice 2020 ;
- Et de me donner acte de la communication des données prévues par la loi pour accompagner la comptabilité départementale de l'exercice écoulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY